

Quant au cinquième point, je dis que nous devrions socialiser les monopoles et lancer un vaste programme d'entreprise de l'Etat dans les domaines où celle-ci est le plus propice, afin de faire contre-poids à l'entreprise privée.

Je vais maintenant parler de ces deux derniers points. Les membres de mon parti et plusieurs autres honorables députés qui ont pris part au présent débat, ont suffisamment expliqué les trois premiers. On me demandera sans doute pourquoi encourager les entreprises de coopération? Cela a-t-il quelque chose à voir à la question des prix. Assurément. Les honorables députés ne savent-ils pas qu'une coopérative n'augmente jamais ses prix, si ce n'est pour les porter au niveau des prix en vigueur dans les entreprises privées. La raison c'est que les propriétaires de cette association en sont aussi les clients, et rien ne justifie un client, à son titre de propriétaire, de se charger plus cher parce qu'il fait des affaires avec lui-même. Une coopérative hausse ses prix seulement pour les maintenir au niveau de ceux de l'entreprise privée, puis retourne à ses clients sous forme de dividendes l'excédent, ou ce que l'entreprise privée appelle les bénéfices. Une coopérative au pays ne demanderait pas mieux que de baisser ses prix sur tout, afin de permettre aux gens d'acheter ses produits à meilleur compte. Certains tenants de l'entreprise privée se demandent pourquoi elle ne le fait pas. La réponse est très simple. Si une société coopérative baissait ses prix, les marchands sous le régime de l'entreprise privée s'écrieraient aussitôt qu'elle a recours à des procédés injustes, et le reste. C'est ainsi que les coopératives ont convenu, il y a bien des années, d'exiger les mêmes prix que leurs concurrents et de verser l'excédent à leurs clients sous forme de dividendes.

M. SMITH (Calgary-Ouest): L'honorable député me permet-il une question à ce sujet?

M. ZAPLITNY: Oui, si ça ne prend pas trop de temps.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je la poserai aussi rapidement que possible. L'honorable député, naturellement, n'est pas un tenant de l'impôt à prélever des coopératives?

M. ZAPLITNY: Non.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Il n'est pas un tenant des subventions au consommateur? Mettons que tout le commerce se fasse par l'intermédiaire des coopératives. Alors, on ne dispose pas d'impôts pour verser les subventions, n'est-ce pas? C'est là que mènent vos principes si vous y songez bien.

M. ZAPLITNY: Je ne crois pas que l'honorable député compte recevoir une réponse

à cette question hypothétique. Premièrement, je n'ai pas déclaré, pas plus qu'un autre membre de notre groupe, que tout le commerce au pays dût se faire par l'intermédiaire des coopératives. Deuxièmement, si l'excédent du commerce retournait aux consommateurs au lieu de constituer des bénéfices, il ne serait pas nécessaire d'établir des subventions.

M. CRUICKSHANK: Le Canada n'existerait pas.

M. ZAPLITNY: Voilà pourquoi, à titre de solution à longue portée au problème des prix, nous encourageons les entreprises coopératives en enlevant tous les obstacles qui leur barrent la route. Un de ces obstacles, c'est celui que vient de mentionner l'honorable représentant de Calgary-Ouest, c'est-à-dire prélever l'impôt sur les coopératives. C'est une toute autre question que je ne veux pas étudier présentement. L'établissement de coopératives sur une vaste échelle,—je ne prétends pas que la formule puisse être appliquée dans chaque entreprise particulière, mais elle est certainement réalisable dans plusieurs demandes non encore touchés,—constituerait un important et précieux régulateur de l'initiative privée. Personne, pas même chez ses plus fervents champions, ne niera que l'initiative privée tend à manquer de mesure quand l'occasion s'en présente, ni que sa propre conservation exige la présence d'un régulateur de quelque sorte qui lui fixe un bénéfice convenable au lieu de lui laisser le champ libre.

M. HARTT: L'initiative privée n'a pas trop mal réussi jusqu'ici.

M. ZAPLITNY: Elle a si bien réussi que le premier ministre a dû proposer l'institution d'un comité qui fera enquête sur les causes de son échec.

M. HARTT: La population ne meurt pas de faim au Canada, comme cela se produit en Angleterre.

M. McKAY: Honte!

M. NICHOLSON: C'est indigne.

M. HARTT: Que l'honorable député lise le discours de M. Attlee, il verra bien. C'est la vérité. Qu'il lise le discours de M. Attlee.

M. ZAPLITNY: Je regrette, mais je n'étais pas à la Chambre...

M. MacINNIS: La situation est-elle la même? L'honorable député devrait avoir honte.

Une VOIX: Qui est responsable de cet état de choses?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. McKAY: Honte!